



CONDITIONS GÉNÉRALES D'AIDE AU MONTAGE DES YOURTES FABRIQUÉES PAR LA SAS RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS

En vigueur à compter du 01/04/2026.

Les présentes Conditions Générales d'Aide au Montage définissent les modalités d'intervention de la société Yourte Angel pour l'aide au montage des yourtes fabriquées par la société **RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS SAS**.

Les opérations d'aide au montage sont réalisées par la société **Yourte Angel**, SIRET 918 453 390 00018, dont le siège social est situé 10 Grand Rue, 32320 Bassoues. Seule la société Yourte Angel assume la responsabilité des prestations d'aide au montage décrites dans le présent document.

Les présentes Conditions Générales d'Aide au Montage s'appliquent autant aux yourtes classiques "Yourtetoiles" qu'aux yourtes contemporaines "Kontempo" fabriquées et vendues par la société RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS. Elles s'appliquent à la fois aux clients ayant acheté leur yourte en formule vente comme en formule autoconstruction.

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de la société, sauf dispositions légales impératives contraires.

SOMMAIRE :

1) RESPONSABILITÉS ET ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHANTIER PARTICIPATIF	2
2) POSE DES FONDATIONS AVANT MONTAGE	3
Choix 1 : Solutions courantes de fondations réalisées par le client.....	3
Choix 2 : Fondations réalisées par une entreprise spécialisée	3
3) CONDITIONS FINANCIÈRES ET D'ORGANISATION DE L'AIDE AU MONTAGE.....	4
3.1 Processus général de l'aide au montage.....	4
3.2 Conditions de chargement / déchargement et de transport.....	5
3.3 Conditions d'achat et de prêt de matériel, consommables, outils, machines.....	6
3.4 Conditions d'hébergement et de restauration des monteurs.....	6
3.5 Conditions de démarrage du chantier.....	7
3.6 Conditions de réalisation des finitions	8
3.7 Conditions de clôture du montage.....	9
3.8 Conditions de facturation.....	9
4) CONDITIONS DE DÉMONTAGE ET REMONTAGE D'UNE YOURTE.....	10
Choix 1 : Aide au démontage et remontage d'une yourte par Yourte Angel.....	10
Choix 2 : Yourte démontée par le client et remontée par Yourte Angel.....	10

1) RESPONSABILITÉS ET ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHANTIER PARTICIPATIF

Pour le montage, que ce soit en formule vente ou en auto-construction, le client agit en qualité de maître d'ouvrage. La société Yourte Angel intervient uniquement dans le cadre d'une prestation d'aide au montage : elle met en œuvre ses compétences et partage son savoir-faire afin d'accompagner le client dans les différentes étapes du montage de la yourte. La responsabilité du résultat final du montage relève du client, sa présence est donc obligatoire tout au long du chantier afin qu'il puisse suivre et valider les différentes étapes du montage. Le client doit s'appuyer tout au long du montage sur le mode d'emploi fourni par la société RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS.

Le montage de la yourte est réalisé dans le cadre d'un chantier participatif mobilisant au minimum : **le client + ses bénévoles + 1 monteur**.

Pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon déroulement du montage, le client doit être accompagné d'un nombre de bénévoles dépendant de la taille de la yourte, selon la règle suivante : **minimum 1 personne par mètre de diamètre de yourte** (par exemple, une yourte de 7 m nécessite 7 personnes, **sans compter le monteur**).

Le client est responsable de l'organisation du chantier et des personnes qu'il invite à y participer. Toute personne participant au chantier en tant que bénévole doit être couverte par une assurance responsabilité civile et par toute assurance complémentaire qu'elle juge nécessaire (par exemple l'assurance chantier participatif proposée par la SCIC TWIZA). La société Yourte Angel n'est pas responsable des obligations administratives ou assurantielles du client ou de ses bénévoles et n'est pas tenue d'en vérifier l'effectivité.

Si le nombre de bénévoles présents sur le chantier est insuffisant, le client peut demander l'intervention d'un ou plusieurs monteurs supplémentaires. Les frais de prestation correspondants, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, restent à la charge du client.

2) POSE DES FONDATIONS AVANT MONTAGE

En fonction de la nature du sol (roche, remblais, argile, cailloux ou contraintes particulières), différentes techniques de fondations peuvent être réalisées à la charge du client. Les solutions de fondations sont préconisées par l'architecte ou le bureau d'études à partir des résultats de l'étude de terrain G1 et/ou G2 menée par le client en amont du projet.

A partir de ces préconisations, le client peut choisir de réaliser lui-même les fondations ou d'être accompagné par Yourte Angel pour les solutions de fondations courantes : dalles béton amovibles, pieux techniques de 80 cm de longueur maximum ou des plots en béton armé. Au cas où l'étude de terrain préconise d'autres types de fondations plus techniques, le client doit faire appel à une entreprise spécialisée qui engagera sa propre responsabilité.

En l'absence d'étude de sol fournie par le client, les solutions sont définies à partir des informations transmises et de l'observation du terrain. Yourte Angel ne peut être tenue responsable du comportement du sol ni des conséquences liées à une étude de terrain inexistante ou insuffisante.

Dans tous les cas, le client est responsable de s'assurer de la conformité des fondations aux préconisations techniques de son étude de terrain ou, le cas échéant, aux plans fournis par RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS avant l'intervention de Yourte Angel pour l'aide au montage de la yourte.

Le montage ne pourra débuter que lorsque les fondations sont terminées et conformes.

Choix 1 : Solutions courantes de fondations réalisées par le client

Le client peut choisir de réaliser lui-même les solutions de fondations courantes mentionnées ci-dessus. Dans le cadre d'une prestation supplémentaire, Yourte Angel peut accompagner le client à positionner et mettre de niveau les fondations conformément aux préconisations de l'étude de terrain fournie par le client. Dans ce cas, le terrain doit être préparé (mise à niveau, accessibilité du chantier, terrassement éventuel, drainage) et accessible avant l'intervention de pose des fondations, sous la responsabilité et à la charge du client, sauf disposition différente prévue au devis. Si les informations transmises par le client ou les résultats de son étude de terrain ne correspondent pas à la réalité du terrain, la société Yourte Angel se réserve le droit d'interrompre le chantier afin de réévaluer le projet avec le client et RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS. Les frais de déplacement et le temps de prestation déjà engagés par la société Yourte Angel restent à la charge du client.

Choix 2 : Fondations réalisées par une entreprise spécialisée

Lorsque les caractéristiques du terrain nécessitent des fondations techniques spécifiques, celles-ci doivent être réalisées par une entreprise spécialisée mandatée par le client. L'entreprise intervenante engage sa propre responsabilité pour la conception et la réalisation des fondations. Dans cette situation, la société Yourte Angel n'est pas tenue d'être présente lors de l'intervention de l'entreprise spécialisée choisie par le client.

3) CONDITIONS FINANCIÈRES ET D'ORGANISATION DE L'AIDE AU MONTAGE

Pour la description technique et les garanties des éléments constituant la yourte, se référer aux Conditions Générales de Vente des yourtes de la SAS RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS.

3.1 Processus général de l'aide au montage

Le montage consiste à assembler la structure de la yourte et à mettre en place les différents éléments permettant de rendre la yourte hors d'air et hors d'eau. Le processus de montage est détaillé dans le mode d'emploi des yourtes RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS, sur lequel le client doit s'appuyer tout au long du chantier.

À ce jour, il n'existe pas de normes spécifiques applicables aux yourtes dans le Code de la construction et de l'habitation ou dans les Documents Techniques Unifiés (DTU). Le montage est donc réalisé selon les pratiques techniques développées par Yourte Angel à partir de son expérience de fabrication et de montage.

Pour la formule auto-construction, les éléments de la yourte étant fabriqués par le client lors de la session de fabrication en atelier, de légers écarts dimensionnels peuvent apparaître entre les dimensions prévues sur les plans (hauteur, longueur, diamètre, nombre de pièces) et les éléments fabriqués. Ces écarts peuvent entraîner des ajustements lors du montage de la yourte. Ils concernent généralement des aspects esthétiques ou des ajustements mineurs et ne remettent pas en cause la sécurité structurelle de l'ouvrage.

3.2 Conditions de chargement / déchargement et de transport

Les dates de livraison et de montage sont définies en concertation entre le client et les monteurs, en fonction des disponibilités de chacun et des contraintes logistiques du projet.

Dans les cas où c'est Yourte Angel qui réalise la livraison, l'accès au chantier doit permettre l'approche du véhicule de livraison dans de bonnes conditions. Les éléments doivent être transportés manuellement jusqu'à la zone de montage avec l'aide du client et de ses bénévoles. Si les conditions d'accès au site nécessitent un temps de déchargement significativement supérieur à celui initialement prévu au devis, une facturation complémentaire pourra être appliquée afin de tenir compte du temps d'intervention supplémentaire des prestataires de Yourte Angel.

Formule vente	Formule auto-construction
<p>La société Yourte Angel assure le chargement, le transport et le déchargement des éléments de la yourte sur le lieu du chantier.</p> <p>Yourte Angel est responsable des éventuels oublis ou dommages qui surviendraient lors des opérations de chargement, de transport et de déchargement réalisées par ses soins.</p>	<p>Le pré-chargement est obligatoirement réalisé par le client à la fin de la session de fabrication à l'atelier de RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS, avec signature de la feuille de chargement. L'idéal est de repartir directement avec sa yourte suite à la session de fabrication à l'atelier, et d'enchaîner avec le montage le plus rapidement possible, dans une période où la météo est favorable.</p> <p>Par défaut, le client est responsable du chargement, du transport et du déchargement de sa yourte entière (toiles et quincaillerie comprise) jusqu'au lieu du chantier. Le client peut toutefois demander à Yourte Angel de réaliser les prestations de chargement/transport/déchargement.</p> <p>Choix 1 : Lorsque le chargement, le transport et le déchargement sont réalisés par le client, celui-ci est responsable des éventuels dommages, pertes ou chutes d'éléments survenant pendant le transport. En cas d'oubli d'éléments, ceux-ci devront être récupérés par le client à ses frais ou acheminés ultérieurement par Yourte Angel, moyennant des frais de déplacement et des éventuels frais de stockage.</p> <p>Choix 2 : Lorsque le client confie le chargement, le transport et le déchargement à Yourte Angel, c'est Yourte Angel est responsable des éventuels oublis ou dommages qui surviendraient lors des opérations de chargement, de transport et de déchargement réalisées par ses soins.</p>

3.3 Conditions d'achat et de prêt de matériel, consommables, outils, machines

Yourte Angel apporte sur le chantier le matériel, les outils, les machines et les consommables nécessaires à la réalisation du montage (drisses, vis, visseuse, perceuse, scie sabre, rabot, clé plate de 8 mm pour le filin métallique, agrafeuse, Sikaflex, silicone, etc.). La liste du matériel nécessaire au montage est détaillée dans le mode d'emploi de RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS. Ce matériel est prévu pour permettre au monteur, au client et aux bénévoles présents sur le chantier de réaliser les opérations de montage.

Le client doit toutefois mettre à disposition sur le chantier deux escabeaux d'environ 2,5 m et deux échelles de 3,5 à 4 m, en fonction de la taille de la yourte. Pour les yourtes de 9 m à 12 m de diamètre, Yourte Angel apporte un échafaudage si les conditions de transport le permettent.

Yourte Angel prévoit une quantité suffisante de matériel et de consommables pour le montage. Certains consommables (silicones, vis...) doivent parfois être achetés par le client en complément pendant le chantier.

Si le client souhaite mettre à disposition du matériel, des outils, des machines ou des consommables supplémentaires, ceux-ci restent sous sa responsabilité et à ses frais. Le client doit veiller à ce que les caractéristiques du matériel utilisé soient conformes aux préconisations du mode d'emploi de la yourte (notamment en matière de qualité des matériaux, d'éléments inox ou anti-UV). La société Yourte Angel ne peut être tenue responsable des défauts ou des conséquences résultant de l'utilisation de matériel, d'outils ou de consommables inadaptés, de qualité insuffisante ou en quantité insuffisante. Toutefois, Yourte Angel accompagne et conseille le client et les bénévoles tout au long du chantier afin d'éviter ce type de situation.

3.4 Conditions d'hébergement et de restauration des monteurs

Un échange téléphonique est organisé environ 7 jours avant le début du chantier afin de préparer l'organisation générale du montage. Un second échange est réalisé 48 heures avant l'intervention afin de confirmer ou non le démarrage du chantier, notamment en fonction des conditions météorologiques (voir section suivante). Les frais de repas et d'hébergement des monteurs sont à la charge du client pendant toute la durée du chantier. Le client peut soit organiser par lui-même l'hébergement et la restauration des monteurs, soit choisir de laisser ces frais être pris en charge par Yourte Angel. Dans ce second cas, un forfait journalier de 15 € par repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner) et de 70 € par nuit et par monteur sera facturé au client.

3.5 Conditions de démarrage du chantier

La présence du client est obligatoire lors du montage d'une yourte, quelle que soit la formule choisie (vente ou auto-construction). Sa présence est notamment indispensable pour confirmer l'emplacement final de la yourte, la hauteur des pilotis et le positionnement final des ouvrants.

Avant toute intervention, le terrain doit être accessible. Si les conditions d'accès ou le lieu d'implantation de la yourte ne permettent pas de réaliser le montage dans des conditions normales de sécurité (exposition au vent, terrain instable, plancher inadapté ou toute autre contrainte technique), l'équipe de montage se réserve le droit de refuser de débiter ou de poursuivre le chantier.

Yourte Angel se réserve le droit de refuser de débiter ou de poursuivre le montage si le nombre de bénévoles requis n'est pas ou plus suffisant sur place (se référer à la section [1.Responsabilités et organisation générale](#)).

Pour rappel, le montage de la yourte ne pourra débiter que lorsque les fondations sont terminées par le client et conformes (se référer à la section [2\) POSE DES FONDATIONS AVANT MONTAGE](#)).

Le montage d'une yourte dépend fortement des conditions météorologiques. Pour des raisons de sécurité, le chantier ne peut être réalisé en cas de pluie ou de vent trop fort (environ 20 km/h maximum). Cette contrainte doit être prise en compte lors de l'organisation du projet, car il peut arriver que la date prévue doive être décalée malgré les engagements pris au préalable. La décision de maintenir ou de reporter un chantier en raison des conditions météorologiques appartient à l'équipe de montage de Yourte Angel, en fonction de son expérience et des conditions constatées sur place. Lorsque le chantier s'étend sur plusieurs jours et que les conditions météorologiques empêchent de travailler, la journée d'immobilisation peut être facturée 70 € par jour et par monteur. Dans certains cas, le monteur peut être amené à rentrer chez lui et à revenir ultérieurement ; les frais de déplacement nécessaires à son retour sont à la charge du client.

3.6 Conditions de réalisation des finitions

Les finitions correspondent aux opérations réalisées après la mise en place de la structure principale de la yourte. Elles comprennent notamment la mise en place des casquettes et des gouttes d'eau, l'installation des vitrages lorsqu'ils sont disponibles, la pose des serrures et le réglage des huisseries (gonds, alignement, hauteur), la réalisation des joints de silicone ainsi que la vérification du bon emboîtement de l'ensemble des perches.

Elles incluent également certaines opérations spécifiques selon le type de yourte : le serrage final de la tension des drisses pour les yourtes classiques, ainsi que, pour les yourtes Kontempo, la pose du bardage de jonction des pors de murs et la mise en place des baguettes de finition de la toile de toit.

L'ensemble des opérations de finitions sont détaillés dans le mode d'emploi fourni par RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS.

Formule vente	Formule auto-construction
<p>Les finitions sont par défaut incluses dans la prestation globale d'aide au montage.</p> <p>Elles sont généralement réalisées lors d'une demi-journée d'intervention ultérieure, afin de ne pas enchaîner immédiatement avec la phase de montage principale. Il s'agit toujours d'aide au montage et le client et ses bénévoles doivent être présents.</p>	<p>Les finitions ne sont pas incluses dans l'aide au montage principal de la yourte. Une demi-journée d'accompagnement supplémentaire peut toutefois être proposée si le client souhaite être accompagné pour la réalisation de ces opérations.</p> <p>Les vitrages (portes, fenêtres et ventaux) sont généralement installés à la fin du montage pour pouvoir mettre hors d'air et hors d'eau la yourte. S'ils n'ont pas été commandés ou livrés à temps, ils pourront être posés ultérieurement lors des finitions ou dès que possible par le client.</p> <p>IMPORTANT : Si les vitrages ne sont pas installés au moment du montage, il appartient au client de protéger les ouvertures (par exemple avec des panneaux d'OSB ou de contreplaqué) afin de limiter les effets des intempéries. Dans ce cas, Yourte Angel ne pourra être tenue responsable des dommages liés aux conditions météorologiques (pluie à l'intérieur de la yourte, soulèvement des toiles ou de l'isolant dû au vent, etc.).</p>

3.7 Conditions de clôture du montage

Un temps de montage indicatif est prévu pour chaque modèle de yourte (indiqué dans le devis). Si la durée du chantier est prolongée, quelle qu'en soit la cause et selon les responsabilités identifiées, le temps supplémentaire pourra être facturé (frais de déplacement et frais de prestation des monteurs) par demi-journée et par monteur.

Le montage est considéré comme terminé lorsque le client signe le procès-verbal de fin de chantier, que ce soit dans le cadre de la formule vente ou de la formule auto-construction.

3.8 Conditions de facturation

En fonction de la spécificité du projet, Yourte Angel peut demander un acompte dont la date et le montant sont précisés dans le devis. Le règlement des différentes prestations est à effectuer directement auprès de Yourte Angel, qui établit une facture dédiée. Le tarif final du chantier global peut être ajusté en fin d'intervention afin de tenir compte des conditions réelles de réalisation du montage (durée effective du chantier, prestations supplémentaires, adaptations nécessaires sur place).

Le paiement est généralement réalisé en deux temps : un premier règlement au début du chantier, selon les modalités définies avec le monteur, puis un second règlement à la fin du chantier, correspondant au tarif final ajusté.

Certains projets peuvent comporter plusieurs étapes ou interventions distinctes, notamment en cas de perturbations météorologiques. Dans ce cas, l'organisation et les modalités de facturation peuvent être ajustées entre chaque étape en concertation entre le client et les monteurs.

4) CONDITIONS DE DÉMONTAGE ET REMONTAGE D'UNE YOURTE

Deux situations peuvent se présenter lors du démontage et du remontage d'une yourte fabriquée par la SAS RENDEZ-VOUS DANS LE BOIS, qu'elle soit du modèle Kontempo ou classique.

Choix 1 : Aide au démontage et remontage d'une yourte par Yourte Angel

Le démontage et le remontage d'une yourte peuvent révéler certains phénomènes liés à l'usure normale de l'ouvrage : isolant tassé ou dégradé, présence d'insectes ou de rongeurs dans l'isolant, perches fragilisées, châssis déséquerrés ou éléments déformés. Lors du démontage ou du remontage, Yourte Angel réalise un diagnostic de l'état des différents éléments et peut proposer des solutions techniques adaptées (nettoyage ou remplacement d'isolant, rééquerrage de châssis, remplacement de perches ou d'éléments défectueux, etc.). Lorsque des réparations ou adaptations supplémentaires sont nécessaires, celles-ci font l'objet d'une discussion avec le client et peuvent être facturées en supplément sur la base du temps de travail de Yourte Angel.

Le remontage d'une yourte ne garantit pas une reproduction strictement identique à son montage initial. Des différences mineures peuvent apparaître (hauteur finale, superposition des isolants, ajustement des châssis, etc.), sans que cela n'affecte la solidité ou le fonctionnement général de la structure.

Yourte Angel se réserve le droit de refuser le remontage d'une yourte en présence d'un défaut structurel important ou d'un vice de fabrication susceptible de compromettre la sécurité de l'ouvrage. Dans ce cas, des solutions alternatives pourront être proposées au client, impliquant une adaptation du projet et une évolution du coût des prestations.

Choix 2 : Yourte démontée par le client et remontée par Yourte Angel

Lorsque le démontage de la yourte a été réalisé par le client ou par un tiers, Yourte Angel intervient uniquement pour l'aide au remontage dans les conditions suivantes :

Si des malfaçons ou dégradations liées au démontage sont constatées (éléments endommagés, pertes de pièces, défauts structurels ou ponts thermiques importants), Yourte Angel se réserve le droit : soit de refuser de procéder au remontage tant que les problèmes ne sont pas corrigés, soit d'alerter le client sur les conséquences possibles et de proposer des solutions techniques adaptées. Le remplacement des pièces défectueuses, la fabrication d'éléments manquants ou le remplacement d'isolant peuvent être proposés et feront alors l'objet d'une facturation complémentaire.

Comme dans le cas précédent, Yourte Angel se réserve le droit de refuser le remontage de la yourte si un vice de fabrication ou un défaut structurel compromet la sécurité de l'ouvrage.